

REÇU LE
12 AVR. 2022
MAIRIE DE MOUREZE

Monsieur le Maire
Mairie
51 route de la Dolomie
34800 MOUREZE

Lattes, le 8 avril 2022

Objet :

Carte communale

Réf :

JD/CB/CC/SS

Dossier suivi par :

Pôle Territoire Aménagement

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 1^{er} février 2022, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet de carte communale de la commune de Mourèze. La Chambre d'agriculture est consultée au titre des articles L. 163-4 du Code de l'Urbanisme et L. 112-3 du Code Rural.

La procédure d'élaboration de la carte communale a été engagée par le Conseil municipal en juin 2018. Suite à la réception de sa délibération, la Chambre d'agriculture vous a envoyé un courrier de demande d'association (juillet 2018).

Depuis ce courrier, la Chambre d'agriculture n'a été conviée à aucune réunion de travail ou réunion des personnes publiques associées et n'a été destinataire d'aucun document de travail. Je déplore donc l'absence d'échange et je regrette que nous découvriions le projet au moment de l'arrêt uniquement.

Considérant que :

- le projet de zone constructible ne semble pas engendrer une consommation excessive d'espace ;
- les extensions de la zone constructible ne s'approchent pas d'éventuels bâtiments agricoles nécessitant une distance de réciprocité,

j'émets un avis favorable au projet de carte communale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic

**Chambre d'agriculture
de l'Hérault**
Maison des Agriculteurs A
Mas de Saporta
CS 10010
34875 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 20 88 00
Fax : 04 67 20 88 95
Email : contact@herault.chambagri.fr

Le Président,



Jérôme DESPEY